



Le Collège de Château-Thierry

La fondation du Collège de Château-Thierry remonte au XIII^e siècle.

Blanche d'Artois, fille de Robert d'Artois, nièce de saint Louis, avait épousé Henri, roi de Navarre et comte de Champagne, mort jeune. Elle s'enfuit de la Navarre avec sa fille Jeanne, qui épousa Philippe le Bel. Blanche épousa en secondes noces Edmond, comte de Lancastre et revint dans son domaine de Champagne. Entr'autres fondations, on lui attribue celle du Collège de Château-Thierry.

Blanche séjournait au château et elle avait demandé à l'abbé de Val-Secret un de ses religieux pour en faire son chapelain particulier pendant son séjour au château. Ce chapelain devait en outre instruire les enfants de la Ville.

Blanche fit l'acquisition d'une maison située rue du Château, et le frère Jean Leclerc en fut le premier maître. Il demeurait au château avec l'abbé et descendait tous les

jours au Collège par la Tour Rouge, ainsi nommée à cause de la couleur des briques dont elle était garnie à l'intérieur. C'était la Tour Carrée qui domine les maisons de la Place du Marché. Les leçons y étaient gratuites. On y enseignait l'écriture, la grammaire, le latin et la religion. Le nombre des élèves s'accrut tellement qu'on reconnut bientôt qu'un seul maître était insuffisant, on en appela un second, qui prit la qualification de régent ou principal et qui fut plus spécialement chargé de l'enseignement du latin. (1) Il y avait deux classes; le maître qui enseignait le latin demeurait au Collège. Pour les plus petits enfants, c'était ordinairement un laïque, souvent marié, vivant au dehors.

Les manuscrits de l'abbé Hébert nous fourniront le récit des fêtes scolaires dont l'idée remonte à la reine Blanche, pour servir d'encouragement à la jeunesse. L'un de ces jeux qui s'appelait l'*Engueule* ou la *Naude*, consistait à abattre de loin avec un bâton une sorte de couronne ornée de rubans, suspendue par une corde et se présentant perpendiculairement et de côté à l'extrémité d'une allée conduisant de la porte du Collège au jardin. Celui qui l'abattait était nommé *roi de la Naude*. C'était le jour du lundi avant les jours gras. Le lendemain, mardi, avait lieu, dans la salle d'étude, un autre divertissement qui était le combat des coqs. Là, en présence du principal et de tous les spectateurs que pouvait contenir la salle, chaque écolier muni d'un coq, le plus beau et le plus fort qu'il avait pu trouver, se présentait dans l'arène. On faisait le cercle. Deux écoliers s'avançaient et, se mettant dos à dos, lâchaient leurs coqs qu'ils avaient fait jeûner la veille et auxquels on jetait du grain. Les deux animaux se battaient avec acharnement, et au vaincu qu'on retirait ensanglanté, on substituait un autre combattant, jusqu'à ce que tous les coqs eussent lutté. Celui dont le coq avait terrassé le plus grand

(1). Hébert, Manuscrits, T. I. p. 354.

nombre d'adversaires était proclamé roi. Il était reconduit triomphalement chez lui, emportant dans ses bras le coq victorieux.

Le jeudi gras, nouvelle fête. Dès le matin, chaque élève se présentait devant la porte du Collège, à cheval, l'épée au côté, et le chapeau orné d'une cocarde surmontée d'une branche de houx doré (c'était le *Nul ne s'y frotte*). Précédés de tambours et de musiciens, le roi, revêtu d'un superbe manteau, couronne en tête, sceptre en main, et le principal étaient à la tête du cortège, qui, l'épée nue, se dirigeait vers Val-Secret. Là on mettait pied à terre devant le portail de l'église, où l'on chantait une antienne à la Vierge, puis on se rendait dans la salle capitulaire où étaient les religieux. Après un compliment adressé par un écolier à l'abbé ou à son représentant, on faisait trois fois le tour d'une grande table, placée au milieu de la salle ; on buvait à titre d'hommage à la santé des religieux, puis on revenait dans le même ordre s'asseoir à une table de festin réservée aux écoliers : le principal seul était invité à la table des religieux. Le festin terminé, les écoliers retournaient, l'épée nue et dans le même ordre dans la grande salle des religieux. Là étaient rangées autour de la table autant de miches qu'il y avait d'élèves : on faisait encore trois fois le tour de la table, au bruit de la musique et des tambours, et à la fin du troisième tour, chaque écolier enfilait une miche avec son épée ou un bâton garni d'une pointe en fer, qu'on appelait bâton royal. On refaisait trois tours de table, on remontait à cheval pour revenir à la ville.

Tout n'était pas fini. Le cortège montait au château, faisait trois fois le tour d'un jet d'eau qui était dans la cour du château. C'était un hommage qu'on rendait à la reine Blanche ou bien à son représentant. Le roi de la *Naude* emportait une poule, qu'on attachait à la porte de la cour donnant sur l'église. La pauvre bête devait être mise à mort à coups d'épée et c'était le roi qui portait le premier coup.

Au milieu de cette joyeuse fête. on acclamait le nom de la reine Blanche et les enfants chantaient souvent ce couplet :

Quand le roy fut couronné
A la Saint-Jean d'été,
Vive en France
La Royne Blanche.

La *Naude* a cessé vers le milieu du xvii^e siècle, mais le combat des coqs et le supplice de la poule ont duré jusqu'en 1789. Cette fête était un jour de joie pour la ville que parcourait tout le bruyant cortège, et huit jours de congé en étaient la suite la plus appréciée des écoliers (1).

Jusqu'au xiii^e siècle les religieux Prémontrés de Val-Secret avaient la direction du Collège. Cette mission leur était onéreuse. Le 8 mars 1621 (2), l'abbaye de Val-Secret céda à la ville la maison du Collège qui lui avait été laissée en toute propriété moyennant une rente annuelle de 18 livres 2 sols et d'un écu d'or (114 sols). Mais l'abbé de Val-Secret conserva le titre d'Ecolâtre. La nomination du principal et des régents appartenait à la ville, mais l'abbé de Val-Secret s'était réservé le droit de collation.

En abandonnant la direction du Collège, les religieux de Val-Secret dotèrent leurs successeurs au Collège de six arpens de terres labourables dans les environs de Nogentel, 3 arpens de prés à Chézy, d'une rente de 60 livres et d'une autre de 15 livres sur un jardin à la Poterne. Mais alors le principal fut autorisé, à cause de l'insuffisance des ressources, à faire payer à chaque élève une rétribution mensuelle (3).

(1). Poquet, *Histoire de Château-Thierry*, T. I. p. 164. — Pêcheur *Annales du Diocèse de Soissons*, T. III. p. 355. — Brayer, *Statistique de l'Aisne*, T. I. p. 177.

(2). *Annales de la Société Historique de Château-Thierry*, 1886, p. 105.

(3). Poquet, *Ouv. cité*, T. I. p. 167. — Mss. Hébert, T. I. p.

On lit dans les manuscrits de l'abbé Hébert que chaque vacance de la principalité du Collège arrivant, les gouverneurs échevins de ladite ville nommeraient et présenteraient à l'abbé de Val-Secret un sujet pour remplir cette place; et que l'abbé, s'il le trouvait capable, lui en donnerait les provisions; qu'il ne pourrait être destitué que du consentement des deux parties; qu'en outre ledit abbé conserverait le droit de veiller sur la conduite du principal et des autres maîtres et sur l'instruction publique; que sous son autorité, le principal visiterait de temps en temps les autres écoles et lui rendrait compte de leur bonne ou mauvaise tenue; qu'enfin les écoliers, mais de la grande école seulement et non des autres, continueraient, comme il s'était pratiqué de temps immémorial, à venir tous les ans à Val-Secret, devant M. l'abbé, pour lui faire hommage, *hominis causâ*, et que ledit abbé ferait donner à chaque écolier une miche de pain de trois livres, pour reporter en s'en retournant.

Le 30 avril 1605, Claude de La Fontaine, frère du fabuliste, prêtre oratorien retiré à Nogent-l'Artaud, passa un titre de rentes, de 50 livres de revenus envers le Collège de Château-Thierry, à cause de la ferme de la Grande-Charnoie et dépendances qu'il avait acquise dudit Collège.

Le 4 mai 1709, Marie Josse, veuve de Charles Bellanger, en son vivant président en l'élection de Château-Thierry, avait fait un testament olographe dans lequel elle fit une donation au Collège de Château-Thierry. « Je lègue, dit-elle, sur ma terre de Chevillon ci-dessus la somme de « 80 livres par an à toujours pour aider et faire étudier « deux enfants de la paroisse de Saint-Crépin de Château- « Thierry, dont le père et mère n'auront pas de quoi « suffisamment, pour contribuer à leurs entretiens aux « études, jusqu'à la fin de leur théologie et ce par moitié, « lesquels enfants seront nommés la première fois par « mon dit exécuteur, et les autres en suivant par ledit

« sieur Curé de Saint-Crépin et mon plus proche parent
« et ainsi à perpétuité. »

Le plus ancien principal et régent dont nous retrouvons les traces est BALHAN, fils de Jean *Balhan*, marchand grainetier, qui avait fait construire en 1520 l'Hôtel du Mouton-d'Or ou Hôtel Balhan.

Il eut pour successeur François MALÉZARD, né à Falaise, qui fut régent de La Fontaine, notre fabuliste.

Claude HÉRIVAUX est mort en 1720.

Le 17 février 1720, Jacques LORGET, vicaire de Saint-Crépin, maître ès-arts, né à Château-Thierry, fut nommé principal régent. Cette nomination amena une dispute et un procès entre la ville et l'abbé de Val-Secret. L'abbé revendiquait le droit de nomination et de destitution : les officiers de la ville, de leur côté, revendiquaient le droit naturel qu'ont les citoyens de choisir eux-mêmes des maîtres pour les enfants. En 1721, eut lieu une transaction entre l'abbé et les religieux de Val-Secret et les gouverneurs échevins de la ville, d'autre part. En 1724 il devait être remplacé par Nicolas de Bruxelles ou Bouxelles, prêtre habitué de Saint-Crépin, présenté par le lieutenant du maire, les échevins, le procureur du roi, etc. ; mais cette présentation n'eut pas de résultat. Lorget continua ses fonctions jusqu'en 1724 (1), et fut nommé curé de Rozoy-Gatebled.

Le 27 Juillet 1725, sur la présentation du lieutenant du maire, des échevins, etc., Antoine DUPONCET, prêtre, curé de Bézu-les-Fèves et d'Etrépilly, natif de Château-Thierry, fut nommé principal régent. Son prédécesseur Lorget laissait beaucoup à désirer sous le rapport de l'exactitude et de l'assiduité à remplir ses fonctions, car il fut expressément recommandé à Duponcet d'exécuter les statuts de l'institution, de résider au Collège pour instruire les éco-

(1). *Annales de la Société Historique*, 1886, p, 105, 106.

liers pendant toute la semaine, excepté le jeudi, l'après-midi seulement, « faute de quoy il sera pourvu d'un autre principal pour ladite ville (1). »

En 1743, le 1^{er} septembre, l'évêque de Soissons, François de Fitz-James, qui s'intéressait à l'enseignement dans son diocèse, visita Château-Thierry. Les débuts de Duponcet avaient été heureux et il s'était acquis une certaine estime dans le pays. Mais un procès qu'il avait intenté à un de ses subordonnés, maître de lecture et d'écriture, fit voir que Duponcet n'était pas à la hauteur de sa mission. La ville voulut le congédier. Il résista. L'évêque le fit mander, l'interrogea lui-même et fut convaincu de l'ignorance de Duponcet. Il l'engagea à donner sa démission. Duponcet ne céda pas aux conseils de son évêque. La municipalité s'en mêla et, dans une réunion à laquelle assistait l'abbé de Val-Secret, on demanda de nouveau la démission de Duponcet. Nouveau refus. Le Parlement intervint et Duponcet fut forcé d'abandonner son poste (2), à la suite d'un arrêt de 1746.

Antoine LECART, curé d'Etampes, succéda à Duponcet en 1746. Il cumula sa cure avec le principalat et remplit ses fonctions à la satisfaction générale. Il est mort phthisique.

Le dimanche 19 octobre 1755, la municipallié de Château-Thierry s'étant réunie sous la présidence de Pintrel de Louverny, premier président et lieutenant-général au bailliage, s'occupa, entr'autres questions, de la nomination de deux régents en remplacement des deux qui venaient d'être pourvus de cures. On proposa de présenter à la nomination de l'abbé de Val-Secret deux jeunes ecclésiastiques indiqués par l'évêque de Soissons (3).

(1) *Annales de la Soc. historique*, 1886, p. 106.

(2) Poquet, *ouv. cité*, T. II, p. 175 et suiv.
— Pécheur, *ouv. cité*, T. VII, p. 236.

(3) *Ann. de la Soc. hist.*, 1885, p. 30.

Le couvent de la Barre, qui avait été dans son origine un hôpital fondé pour le soulagement des pauvres de la ville, avait perdu insensiblement de son utilité et de son importance. Son revenu s'élevait à 6,000 livres environ. Cette abbaye fut supprimée en 1745 ; ses biens ont été donnés à l'abbaye Saint-Paul de Soissons, sous certaines conditions (1). Il y avait entr'autres celle-ci, c'est qu'il serait fourni une rente de 400 livres pour le Collège, afin que l'instruction fût gratuite. Avant la suppression de cette abbaye, le Collège n'avait que 115 livres de rentes environ.

FRAZIER, qui était son second régent, fut nommé curé de Courtemont-Varenne en 1760, et donna sa démission de régent.

Le 2 février 1760, les habitants furent convoqués à l'Hôtel-de-Ville, au son de la cloche pour la nomination d'un second régent en remplacement de Frazier. Le choix se porta sur Jean-Baptiste MONTMIGNON (2), maître ès-arts en l'Université de Paris, parent de Rufin Montmignon, maître chirurgien à Château-Thierry. Montmignon était un érudit, qui a beaucoup écrit, théologien et canoniste distingué. L'évêque de Soissons, qui l'avait en grande estime, le nomma chanoine honoraire d'abord, puis chanoine titulaire le 22 septembre 1770, après en avoir fait son secrétaire. Michel-Jacques Sutil, chanoine de l'Abbaye de Val-Secret, et prieur-curé du château, qui représentait l'abbé (3),

(1) *Ann. de la Soc. hist.*, 1883, p. 64.

(2) Né à Lucy-le-Bocage le 17 avril 1735, mort chanoine à Soissons, le 23 avril 1823, fils de Pierre Montmignon, clerc de la paroisse de Lucy et de Nicole Jary.

(3) Sutil, qui avait reçu de l'abbé de Val-Secret les fonctions d'écolâtre, le 11 septembre 1753, renonça à ces fonctions (*Ann. Soc. hist.*, 1882, p. 54).

lui donna sa provision d'investiture. On n'a pas de renseignements sur le séjour de Montmignon au Collège.

Parmi les ouvrages publiés par Montmignon, nous citerons : *Système de prononciation française figurée, appliqué à toutes les langues et exécuté sur les langues française et anglaise*, 1784 ; — *Lettre à l'éditeur des œuvres de Daguesseau*. Les autres écrits sont purement canoniques. Il disparut pendant la Révolution, rentra en France en 1798, fut nommé vers 1802 vicaire-général du diocèse de Poitiers, puis chanoine de Notre-Dame de Paris et vicaire général en 1815. Montmignon a encore écrit en 1811, *La Clef de toutes les langues, ou moyen prompt et facile d'établir un lien de correspondance entre tous les peuples et simplifier extrêmement les méthodes d'enseignement par l'étude des langues*. Il est mort à Paris le 21 février 1824 (1).

Le 11 janvier 1764, tous les collèges situés dans le ressort du Parlement de Paris durent faire la déclaration de leurs revenus et de leurs charges. L'abbé *Véreux*, prêtre et principal du Collège, fournit la déclaration suivante, le 3 juin 1764 :

« Premièrement, le Collège jouit de la quantité de onze arpens ou environ, tant en terres que prés, en quatre pièces, sises en la grande prairie de Château-Thierry et en la petite prairie de Chézy-l'Abbaye, loués cent dix livres par an, suivant le bail fait pour neuf années au s^r Chauveau, laboureur à Nesle, par acte passé devant Naudé et Guillard, notaires à Château-Thierry, le 1^{er} juin 1756.

Ces mêmes terres n'étaient louées auparavant que quatre-vingt-dix livres, suivant un bail passé devant Naudé, notaire à Château-Thierry, le 17 août 1754, et suivant encore un autre bail précédent du 29 janvier 1736, par devant Vesperon, notaire à Chézy-l'Abbaye ;

(1) Pécheur, *ouv. cité*, T. VII, p. 442.

2° De cinquante livres de surcens à prendre sur une ferme appelée la Grande-Charnoye, paroisse de Nogent-l'Artaud, le jour de saint Jean-Baptiste, dues par les héritiers ou représentants Jean Pintrel, s^t de Montoury, suivant une sentence des requêtes du Palais, du 1^{er} août 1724;

3° De deux livres de surcens dues par François Vante, marchand boucher et Marie Fauvet, sa femme, suivant une sentence du présidial de Château-Thierry, du 19 juillet 1728, reconnaissance dudit surcens par acte du 12 décembre 1745, passé devant Guillard, notaire, autre reconnaissance par devant le même notaire, par acte du 20 juillet 1753;

4° Cinq livres de surcens dues par les héritiers de M. Brayer, conseiller au Parlement.

Total : 175 livres.

Le soussigné a l'honneur de représenter qu'il n'y avait autrefois qu'un régent qui était prêtre séculier du diocèse;

Que, depuis quelques années, par transaction passée entre les officiers municipaux et le sieur abbé de Val-Secret, il a été convenu qu'il y en aurait deux qui recevraient par mois deux livres de chaque écolier et qu'ils auraient chacun moitié d'une place de vicaire-chantre de la paroisse de Saint-Crépin. Depuis environ sept mois il n'y en a qu'un.

M. l'Evêque de Soissons, touché de la modicité de ce revenu, a bien voulu faire espérer, pour rendre l'instruction gratuite, et afin que les régents ne soient point détournés de cette occupation utile au public, qu'il ferait réunir pour les faire subsister un revenu suffisant des biens de l'abbaye royale de La Barre, qui était située dans cette ville et qui a été détruite depuis douze à treize ans.

Le présent état certifié véritable, à Château-Thierry, le 3 juin 1764. Signé : Véreux, prêtre (1). »

Jusqu'alors des prêtres avaient été les seuls maîtres du collège de Château-Thierry. En 1767-1768, apparaît pour

(1) *Archives nationales*, M. 78.

la première fois le nom d'un laïc, François VÉREUX (1), avocat, qui avait demandé une réduction de ses taxes. Il était sans doute parent d'un autre VÉREUX, prêtre et régent, qui était principal en 1764.

Les autres régents furent :

Reinard ;
Lépagnol, de La Ferté-Milon ;
Sauvé.

En 1781, Rubarbe était maître à la grande école de Château-Thierry. Il a copié avec beaucoup de soin un graduel de Soissons, manuscrit qui est actuellement entre les mains de C. Haquin, à Charly.

Au moment de la Révolution, les régents étaient Henriot, Joly et Troisvalet, en même temps vicaires à Saint-Crépin.

Ceux qui fréquentaient alors le collège, qui n'avait pas d'internes, étaient les enfants de la bourgeoisie, ceux que nous verrons plus tard dans la magistrature locale, les procureurs, les tabellions, les chirurgiens, etc. D'autres allaient compléter ou terminer leurs études soit chez les Oratoriens de Soissons, soit ailleurs, comme le fit Jean de La Fontaine, qui fut l'élève de Jean Maléazard.

La maison de l'ancien collège porte actuellement le n° 20 de la rue du Château ou de l'Hôtel-Dieu. C'est aujourd'hui une maison bien modeste qui a été bâtie sur l'emplacement de la première, et sur les murs on déchiffre encore quelques noms peu lisibles creusés dans la pierre.

Cet établissement du collège consistait par le bas en une maison de 7 mètres de longueur sur 3 m. 72 de largeur. Au nord de la maison était un cellier voûté de 8 mètres de long sur 7 mètres de large. A l'ouest de ce cellier était un escalier pour monter aux chambres. A l'ouest de cette maison était une petite cour commune de 7 m. 60 de long

(1) *Archives de l'Aisne*, C. 240.

sur 2 m. 50 de large. À l'ouet de cette cour était un jardin en terrasse fermé de murs, contenant 46 centiares ou 9/10 de perche ; plus un petit bâtiment servant de lieux d'aisances. Enfin un passage commun avait sa sortie sur la place du Château. C'est là que pendant cinq cents ans environ ont été instruits les enfants de Château-Thierry (1).

Lorsque la Noblesse se réunit en 1789 pour la rédaction des cahiers, elle déclara : (Art. 73).

« Qu'un établissement extrêmement avantageux pour la ville de Château-Thierry serait celui d'un bon Collège ;

« Que les religieux bénédictins de l'abbaye de Chézy jouissant d'un gros revenu, pourraient procurer à cette ville et à ses environs ce précieux avantage, en transférant leur domicile à Château-Thierry, dans le couvent où étaient ci-devant établis les Minimes (2) ; que vingt places d'éducation gratuite pouvaient y être créées pour y recevoir autant de pensionnaires, dont les pères et mères seraient domiciliés dans l'élection ; le zèle de ces religieux pour se rendre utiles est assez connu par la proposition qu'ils ont faite autrefois de s'établir à Château-Thierry et de s'y consacrer à l'éducation publique. »

Cette maison située vis-à-vis l'Eglise Saint-Crépin était grande et spacieuse et elle pouvait être parfaitement appropriée pour un collège.

(1) Par Ordonnance Royale du 19 mai 1824, le maire de Château-Thierry avait été autorisé à vendre cette maison, qui était propriété de la ville. « Le profit de cette aliénation, dit l'Ordonnance, sera employé... à concourir à l'acquisition d'une maison pour les écoles chrétiennes. » — Elle a été acquise aux enchères le 20 décembre 1824, par François-Augustin Plu, entrepreneur de bâtiments, moyennant la somme de 2,575 francs, par acte passé par devant Charles-François Nusse, notaire.

(2) Aujourd'hui Maison De Gerbrois.

La loi du 16 août 1793 portait l'article suivant qui détruisait toutes les corporations enseignantes : « ART. 4. — « Toutes les parties de l'enseignement public sont enlevées « aux Congrégations d'hommes ou de femmes séculières « ou régulières. » (Titre I). Le Collège de Château-Thierry fut supprimé par cette loi.

Pendant la Révolution la maison de l'ancien Collège devint un bureau de logement pour les militaires.

Les Cordeliers, qui avaient dû, comme toutes les autres Congrégations, quitter leur couvent, laissèrent libre leur maison située en haut de la rue dite des Cordeliers. En 1791, le District s'était emparé de la maison pour y installer son administration. Le 7 prairial an XI (27 mai 1803) parut l'arrêté suivant :

Paris, 7 Prairial, an XI.

« Le Gouvernement de la République, vu la loi du « 11 floréal, an X ; les arrêtés du 4 messidor suivant et du « 30 frimaire an XI, sur le rapport du ministre de l'Inté-
« rieur, arrête ce qui suit :

« ARTICLE I. — La commune de Château-Thierry,
« département de l'Aisne, est autorisée à établir une école
« secondaire dans le bâtiment des ci-devant Cordeliers,
« qui lui est concédé à cet effet, à la charge par ladite
« commune de remplir les conditions prescrites par l'arrêté
« du 30 frimaire, an XI.

« ART. II. — Le ministre de l'Intérieur est chargé de
« l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au Bulletin
« des lois.

« *Le Premier Consul,*

« Signé : BONAPARTE.

« Par le Premier Consul :

« *Le Secrétaire d'Etat,*

« Signé : H.-B. MARET (1) ».

(1) *Moniteur* du 6 Prairial, an XI, p. 1156.

Il existait à Château-Thierry un établissement libre dirigé par François Guillaume Prunier. L'administration municipale, dans sa séance du 23 frimaire an XI, (4 décembre 1802) avait demandé qu'il fût érigé en établissement secondaire. Cette demande avait été accueillie favorablement par le Préfet; mais il n'y fut pas donné suite.

Le 18 Brumaire an XII (10 novembre 1803) la Ville vendit 95 pieds d'arbres des Petits-Prés, moyennant 983 francs, et une contribution annuelle fut imposée sur chaque élève, par la Ville, savoir 12 francs par chaque pensionnaire, 6 francs par chaque demi-pensionnaire et 3 francs par chaque externe.

La Ville avait vendu différents matériaux, outre les arbres, pour couvrir les dépenses nécessitées par les frais d'installation du nouvel établissement qu'elle confiait au maître de la pension de Fère-en-Tardenois (7 prairial an XI, 29 mai 1803). Mais à la même époque, l'Etat prit la direction de tous les établissements scolaires et il nomma une commission ou Conseil d'administration, commission qui maintint à la tête de l'établissement le maître de pension de Fère-en-Tardenois, MOREL, ancien prêtre, avec le titre de directeur.

Le 4 thermidor an XII (24 juillet 1804) furent nommés officiellement (1), Morel, Augustin-Jean-Baptiste, directeur et professeur de 5^e et 6^e. — Delaberie, Jean-Louis-Marie, avocat à Château-Thierry (59 ans) professeur des classes latines de 3^e et 4^e. — Legros, Jean-Xavier-Marie (20 ans), élève du Prytanée de Paris, professeur de mathématiques et dessin, né à Château-Thierry, le 10 août 1784.

Le Collège prit le titre officiel de *Ecole secondaire de Château-Thierry* (2).

(1) *Archives nationales*, F. 17, 62993.

(2) La loi du 11 floréal, an X, (1^{er} mai 1802) donnait ce nom à ces établissements.

La première année scolaire (1804) fut terminée par des exercices publics de littérature et de mathématiques, accompagnés d'exposition de dessins faits par les élèves, par la représentation d'une comédie, (*Des inconvénients de la grandeur*), par Ducerceau, suivie de danses et par une distribution de prix des langues latine et française, de mathématiques, de dessin et d'écriture. On n'avait jamais rien vu de semblable à Château-Thierry. Tout réussit fort bien. Les élèves qui se distinguèrent le plus furent Victor Charpentier, fils d'un notaire de Château-Thierry, Théodore Mangin, fils d'un avoué près le tribunal civil de Château-Thierry (1), Pierre-Louis Joly, Dalican, Pinondel, etc.

Les membres du bureau d'administration étaient : Corvoisier, sous-préfet; Féval, premier adjoint; Ch. H. Nérat, procureur impérial, Dutemple, Mercadier, ingénieur, Truet, juge de paix (2).

Les études comprenaient la langue française, les éléments de la langue latine et les premiers principes de l'histoire et de la géographie. On y enseignait aussi la musique, la danse et le dessin. Les mathématiques y étaient mieux cultivées et les *Annales du Collège* nous apprennent que le cours fut confié pendant plusieurs années à Cœuret, ancien professeur aux écoles de marine et d'artillerie.

En 1807, le directeur Morel professait les 3^e et 4^e classes, sans traitement. — Chébeuf, les 5^e et 6^e classes (1.000 fr.) — Legros, les mathématiques (1.000 francs). Le professeur des classes élémentaires du latin touchait 800 francs; celui d'écriture, 300 francs. Toutes ces dépenses étaient acquittées sur le produit de la pension et sur les rétributions des externes.

Le prix de la pension était de 400 francs pour les enfants

(1) *Annuaire de l'Aisne et Archives nationales*, F. 17. 62993. La liste des lauréats est aux *Archives nationales*, ci-dessus.

(2) *Archives nationales*, F. 17. 62993.

au-dessous de 12 ans ; 450 francs pour les enfants de 12 à 15 ans ; 500 francs au-dessus de 15 ans.

Quand le décret impérial du 17 mars 1808 organisa l'Université de France, l'École secondaire de Château-Thierry prit la qualification de *Collège Communal* et le directeur eut le titre de *Principal*. Les professeurs, nommés par l'Université, furent appelés *Régents*. La loi du 17 mars spécifiait que dans les Collèges on enseignerait les éléments des langues anciennes et les premiers principes de l'histoire et des sciences.

Le principal Morel, se sentant fatigué, donna sa démission le 6 avril 1808, mais il resta en fonctions jusqu'au 18 septembre.

Il eut pour successeur Pierre-Alphonse PIHET, maître ès-arts de l'ancienne Université, qui comptait vingt ans de services comme chef d'institution secondaire à Meaux et qui était présenté en concurrence avec Hélot, professeur à l'École militaire de Saint-Cyr. Le bureau d'administration du Collège, composé du sous-préfet Corvoisier, du maire Castelnault, de Nérat de Lesguisé, Mercadier, Leduc d'Eptesson et Truet, écrivit au ministre pour proposer Hélot, né à Mont-Saint-Père, et il demandait en outre de conserver les professeurs Chébeuf, de 5^e et 6^e et Bénazet pour les mathématiques. Néanmoins Pihet fut nommé le 16 août 1808 et ne resta en fonction qu'un an.

D'après le prospectus qu'il envoya, on enseignait la lecture, l'écriture, les éléments de calcul, la langue française, le latin, le grec, la géographie, l'histoire, la logique, la physique. Il y avait même un cours particulier pour les élèves se préparant aux écoles de marine et polytechnique (1).

On ne tarda pas à regretter le choix qui avait été fait de Pihet. Un décret du Premier Consul du 25 germinal

(1) *Archives nationales*, F. 17, 62993.

an XI (15 avril 1803), lui avait accordé pour établir sa pension à Meaux, alors très florissante, le séminaire qui avait été rendu à la ville en 1799, malgré les réclamations de l'évêque qui avait alors établi son séminaire dans les bâtiments de la rue de Chaage. Pihet avait promis d'amener à Château-Thierry une trentaine de ses pensionnaires de Meaux. La ville avait fait, sur sa demande, de grandes dépenses pour l'installation des pensionnaires qui ne vinrent pas. Pihet allait à Meaux tous les dix jours, s'absentait fréquemment, sous prétexte que le séminaire devait reprendre son pensionnat et lui avait promis de 30 à 40,000 francs d'indemnité. Le 15 mai 1809, le conseil municipal et le bureau d'administration demandèrent son renvoi. Pihet dut donner sa démission et il fut remplacé par Nicolas-Claude Henriet, prêtre non exerçant, retiré à Meaux.

HENRIET qui dirigeait le Collège depuis le 7 septembre 1809, fut nommé officiellement principal le 12 décembre 1811. Il touchait d'abord 1,500 francs, puis 2,000 francs de traitement. Il avait été pendant dix ans professeur de philosophie à Juilly. Le Collège qui ne comptait que cinq élèves quand il le prit, en avait quarante-six en 1810. Henriet était noté comme « un ecclésiastique vertueux, bon principal et bon régent (1) ». On lui avait donné comme régent de deuxième année d'humanités, Deniau (30 mai 1810), qui eut vite des démêlés et ne resta pas au Collège. Il fut remplacé par Balthazar. Les mathématiques étaient enseignées par Cœuret, qui avait été professeur aux écoles d'artillerie de Valence, et c'est sur sa demande qu'il avait été nommé à Château-Thierry, où son fils avait un emploi (19 octobre 1812). Le traitement de ces professeurs était bien minime. Balthazar, qui avait été nommé régent de la deuxième année de grammaire (12 décembre 1811) touchait 1,000 francs;

(1) *Archives nationales*, F. 17, 63005.

Cœuret ne touchait que 500 francs (1). Laye, nommé le 19 octobre 1812 à la première année de grammaire, touchait 500 francs.

A la distribution des prix du 18 août 1812, les principaux lauréats furent : Véroudard (de Favières), Brassart, Doviller, Suply, L.-Ch. Pille (d'Essômes), Huet-Delacroix, L.-Stan. Laurent, Dubois, Amand Souliac.

Les lauréats de 1813 furent : Véroudard, Dupré, Doviller, Poan de Sapincourt, Aubry (de Charly), Lejeune (d'Essômes).

Le personnel enseignant était ainsi composé en 1813 :

Humanités, 1 ^{re} année.....	Henriet.
Grammaire, 1 ^{re} et 2 ^e années.	Balthazar.
Classe élémentaire.....	Laye.
Mathématiques, 2 ^e année....	Cœuret.
— 1 ^{re} année...	Henriet.
Sous-maitre.....	Bouquet.
Instituteur primaire.....	Drapier.
Écriture et calcul.....	Banse.
Dessin.....	Grangeret.
Musique.....	Leboucq.
Danse.....	Richard.

Le prix de la pension était de 400 francs. Le nombre des internes était de 20 ; il y avait 28 externes.

En 1814, il n'y avait plus que 10 internes et 24 externes. A la suite des événements politiques, tous les professeurs quittèrent le Collège. Henriet seul resta. Le Collège n'existait plus.

Parmi les professeurs que le Collège possédait, Cœuret

(1) *Archives nationales*, F. 17, 2788.

mérite une mention spéciale. Il avait enseigné avec le plus grand succès les mathématiques dans les écoles de marine et d'artillerie et, d'après l'*Annuaire de l'Aisne*, il avait fait recevoir plus de cent élèves à l'Ecole polytechnique.

En 1815, 1816, 1817, il n'est plus question du Collège ; un pensionnat dirigé par Cirier l'a remplacé.

En 1819, GODARD prend la direction de la pension de Château-Thierry.

En 1821, il a pour professeur adjoint, Doyen ; pour professeur de dessin, Delétain ; pour professeur de musique, Leboucq. En 1822, il avait remonté son pensionnat et comptait 37 élèves, dont 12 internes. Il enseignait les éléments de la langue latine et avait pour professeurs Ligny, qui faisait les classes de 6^e et de 7^e, et Drincourt, qui faisait la classe élémentaire. En 1824, les classes s'étendaient jusqu'à la 3^e. Godard était chargé des classes de 3^e et 4^e.

En 1825, la pension de Château-Thierry comptait 50 élèves. Les professeurs étaient Lecavallée, Pourcelle et Sause. Les maîtres de musique étaient Leboucq, Jeancourt et Richard. Le fils de Jeancourt est devenu professeur au Conservatoire de Musique.

Dans la séance du 14 mai 1829, le Conseil municipal de Château-Thierry signalait le besoin de rétablir le Collège et offrait 1,800 francs pour le traitement du principal et de trois régents, sauf à augmenter cette subvention (1). La délibération portait les signatures de Vol, maire, Pierrot, Lejeune, Populus, Nérat de Lesguisé, Souliac, Vieillard, Caron, Gouge, Sarazin, Aubry, Maciet, Delorme, Villacrose et de Moucheton. Nérat de Lesguisé était le rapporteur. Cette délibération fut approuvée par le préfet de l'Aisne, Walckenaer, le 8 décembre 1829. Le 8 mars 1830, le recteur de l'Académie d'Amiens fut informé qu'un arrêté du Conseil royal de l'Instruction publique, en date du

(1) *Archives nationales*. F.¹¹ 78922 à 78925.

20 février, rétablissait le Collège de Château-Thierry, dont les classes avaient été fermées à la suite des évènements de 1814. Le recteur présenta comme principal Godard. « Le vœu des autorités, disait-il, appelle à cette place M. Godard, qui a obtenu depuis longtemps la confiance des familles (1) ».

Par arrêté du 17 avril 1830, GODARD, Louis-Ferdinand, bachelier ès-lettres, né le 29 janvier 1797 à St-Aubin (Aisne), fut nommé principal et régent de 7^e;

CAGNARD, Joseph-Victor-Maximilien, né le 30 juillet 1808, à Amiens, ancien élève de l'Ecole normale, licencié ès-lettres, régent au collège de Lons-le-Saunier, fut nommé régent de 5^e, sur sa demande, pour se rapprocher de sa famille;

FIRMIN, Auguste-Jean-Baptiste, né le 24 avril 1801, à Amiens, bachelier ès-lettres, maître de pension à Amiens depuis 1826, fut nommé régent de 6^e.

Le personnel était ainsi composé :

Godard.....	Principal.
Cagnard.....	Régent de 5 ^e .
Firmin.....	— 6 ^e .
Godard.....	— 7 ^e et 8 ^e .
Bridet.....	Maitre de français.
Leboucq.....	} Maitres de musique.
Jeancourt.....	
Delétain.....	Maitre de dessin.
Richard.....	— danse.
D ^r Drouet.....	Médecin.

L'uniforme, assez grotesque, consistait en un frac droit à boutons dorés, avec collet et parements jaunes et schako. Beaucoup de collèges, après la Révolution de Juillet 1830, avaient adopté un uniforme quasi militaire. Mais cet uniforme ne dura pas.

(1) *Archives nationales*. F.¹⁷ 78922 à 78925.

Le 6 juin 1831, le roi Louis-Philippe, accompagné de ses fils, les ducs d'Orléans et de Nemours, passa à Château-Thierry, lors de son voyage dans l'Est, et c'est dans la grande salle du Collège, aujourd'hui subdivisée, qu'eut lieu le banquet de 70 couverts, aux frais du roi. Cette salle servait pour les distributions des prix et même pour les réunions du collège électoral. Le public put circuler autour de la table. Cette salle, coupée par des cloisons, forme aujourd'hui trois salles distinctes. Elle occupait la partie gauche du rez de chaussée. On racontait à ce propos du banquet un mauvais jeu de mots qui aurait été prononcé par le maire, Poan de Sapincourt. Le roi ayant félicité l'administration de la bonne ordonnance du festin, de la grandeur et de la beauté de la salle, superbement décorée, « Sire, aurait dit le maire, c'est ici la salle aux prix ». Rien ne prouve que le mot ait été dit, mais le bruit en a couru pendant longtemps. En tous cas, le jeu de mots aurait été bien involontaire. Le roi et ses enfants couchèrent dans le dortoir du Collège, approprié pour la circonstance.

Mais le Collège ne prospérait pas, et Godard perdit les sympathies de la municipalité. Le 3 juin 1832, elle retirait sa subvention de 1,800 francs ; toutefois, le 27 mars 1833, elle ne consentit à continuer la subvention que si le Collège redevenait école secondaire (délibération du 3 juin 1833). Il n'y avait que 12 pensionnaires et le Conseil municipal prétendait qu'il n'y aurait jamais plus de 50 élèves, tant internes qu'externes, et que, pour la ville, le maintien du Collège était une charge. Le recteur intervint : la municipalité persista dans ses allégations. Godard proposa de donner sa démission, à la condition qu'on nommerait à sa place Bonnaire, qui tenait un pensionnat contenant 20 internes et 57 externes ; ces conditions ne furent pas acceptées. Bonnaire garda sa pension, et Godard, malgré des pétitions des habitants notables et des mères de famille, eut son changement. Il est mort le 2 septembre 1864.

Le 31 août 1833, Furey DENIS, maître de pension à Rozoy

(Seine-et-Marne), sur la recommandation du général La Fayette, fut nommé principal du Collège, où il est resté jusqu'au mois d'avril 1838. Il releva un peu le Collège et le nombre des internes dépassa la quarantaine. Il a été principal du collège de Laon, puis principal à Dieppe et à Melun. Il a pris sa retraite à Rozoy, son pays natal, où il est mort le 17 septembre 1878, âgé de 77 ans.

En 1834, le personnel enseignant était ainsi composé :

Lefèvre.....	3 ^e et 4 ^e .
Macron	5 ^e .
Vérette.....	6 ^e et 7 ^e .
Deflandre.....	Français.
Delétain.....	Dessin.
Leboucq	Musique.

C'étaient alors les professeurs des classes qui enseignaient l'arithmétique. En 1835, il y eut un professeur spécial, Louis Mieroslowski (1), réfugié polonais. Macron fut chargé de la 3^e, 4^e et 5^e; Vérette de la 6^e et du cours de français, et Fleury, compatriote du principal Denis, fut chargé de la 7^e, de la 8^e et d'un cours d'histoire naturelle.

A partir de 1837 eut lieu l'enseignement d'une langue vivante, l'anglais, dont le professeur était Cutts.

En 1837-38, Macron professa les classes de seconde, troisième et quatrième; Vérette, celles de cinquième et sixième; Fleury fut chargé des deux autres. Quant aux maîtres de français, ils n'avaient aucune sanction universitaire : le principal les prenait où et comme il voulait.

(1) Né à Nemours, en 1814, d'un père polonais et d'une mère française, rentré avec son père en Pologne après 1815, avait fait ses études militaires à l'Ecole de Kalisz, était officier dans l'armée polonaise et se réfugia en France après l'insurrection de 1831. Auteur d'une *Histoire de la Révolution de Pologne* (1835), il se mit dans l'enseignement et professait les mathématiques et l'histoire. Il est mort à Paris en 1878.

Denis eut pour successeur BAGET (1), professeur de philosophie et de mathématiques au collège de Laon. Il avait publié :

1^o *Leçons élémentaires d'arithmétique raisonnée*, 2^e édit., 1840;

2^o *Abrégé des leçons élémentaires d'arithmétique raisonnée*, 1838;

3^o *Annuaire des communes du département de l'Aisne*, avec Lecointre. Laon.

Sous son administration le Collège se remonta ; l'enseignement fut complet. Le nombre des pensionnaires dépassa 70. Le Collège fut agrandi (1840) ; l'aile de gauche fut continuée jusqu'à la rue, sur l'emplacement de l'ancienne chapelle du couvent des Cordeliers. La ville dépensa une dizaine de mille francs pour cette construction. Baget fut chargé cette année du cours de philosophie : il fit en outre bénévolement des cours d'histoire naturelle et de chimie.

Baget était un excellent principal, d'un caractère un peu vif, mais franc et loyal. Il était secondé dans la partie administrative par une excellente femme, M^{me} Baget, qui aimait ses élèves et cherchait à remplacer près d'eux la mère de famille. Pour la première fois, en 1839, le Collège pré-

(1) Baget, Jean-Jacques, né à Paris le 19 octobre 1794, descendait d'une famille de médecins et de chirurgiens, dont un membre avait été professeur à l'ancienne Faculté de Médecine et médecin de l'Hôtel-Dieu. Son père, Michel-Marie Baget, avait été prévôt de l'Académie de Chirurgie. Après avoir fait ses études classiques au lycée Charlemagne et avoir commencé ses études médicales à Paris, il fit la campagne d'Allemagne et de France en qualité de chirurgien sous-aide-major. Il fut reçu docteur en médecine le 29 juillet 1817, exerça la médecine pendant treize ans à Condé-sur-Escaut (Nord) et entra dans l'Université en 1831, où il professa la philosophie et les mathématiques à Laon. De Château-Thierry, il passa à Pézenas, à Saint-Lo, à Vitry-le-François, où il prit sa retraite. Il est mort à Paris le 6 avril 1856.

senta au baccalauréat ès-lettres un élève qui fut reçu, Théodore-Désiré Marizis, qui se tourna plus tard du côté de l'enseignement des sciences mathématiques et qui a pris sa retraite à Château-Thierry, son pays natal, où il est mort.

Baget prescrivit l'uniforme pour les pensionnaires. Il consistait en un frac bleu de roi, tout uni, sans passe-poils, ni retroussis, avec boutons en cuivre doré, portant pour légende autour d'une palme universitaire : *Collège de Château-Thierry*. La coiffure consistait en un chapeau de soie, à haute forme pour les grands et une casquette pour les petits, casquette bleue, forme marine avec palme en or sur le turban.

En 1840, les élèves avaient eu l'idée de fonder un journal, auquel ils avaient donné le titre de *l'Echo du Collège*. Ce journal, rédigé par les élèves de seconde et de rhétorique, était surtout littéraire, historique et anecdotique. Il était illustré par Fréd. Bataille, élève de seconde, et autographié par Corlieu. Le premier article, écrit par Pierre Bataille, sortait un peu des grilles du Collège et se plaçait bravement à côté du nouveau journal de Château-Thierry, appelé *La Phalange*, et le plaisantait agréablement et finement sur ce nom qui, disait-il, lui rappelait la phalange macédonienne. *La Phalange* de Château-Thierry n'a eu qu'une durée éphémère : quant à *l'Echo du Collège*, le premier numéro seul a paru, les rédacteurs ignorant que le fisc était là, et qu'une autorisation officielle était nécessaire. Le premier n° contenait des articles de Millot (*Le nouveau*), de Poincier (*Anecdotes et faits divers*), de Lecointre (*Etudes littéraires et historiques et Nouvelles de l'intérieur du Collège*).

A partir de 1841 l'enseignement fut complet et le Collège présenta un nouveau candidat au baccalauréat, Alexis Taté qui fut reçu. L'année suivante (1842) deux autres élèves, Millot et Poincier, se présentèrent encore avec succès. A partir de cette époque, le Collège continua à présenter des élèves au baccalauréat ès-lettres. Ce fut sous le principalat

de Baget qu'on vit pour la première fois les professeurs en robe aux distributions de prix, aux cérémonies officielles et aux examens semestriels, auxquels étaient invités les membres du bureau d'administration.

En 1838, les professeurs étaient :

Mathématiques.....	Forestier.
Rhétorique et seconde.....	Godron, licencié.
3 ^e et 4 ^e	Macron.
5 ^e et 6 ^e	Vérette.
7 ^e	Hérelle (1).
8 ^e	Ango.
Classe de français.....	{ Ango.
	{ Museux.
Anglais.....	Cutts.
Dessin.....	Delétain.
Musique.....	Leboucq.

En 1841, le principal Baget donna une organisation un peu militaire au Collège pour les sorties en promenade et donna quelques notions d'exercices gymnastiques. Les internes furent divisés en pelotons, en sections. Il y avait deux sections, de deux pelotons chacune, établis selon la taille. Il y avait un tambour et une fanfare pour les grandes sorties. Lors de la pose de la première pierre du Palais de Justice, en 1842, il y eut une grande revue de la garde nationale au Champ de Mars. Le Collège, musique en tête, occupait la gauche de la garde nationale et fut passé en revue par les autorités. Millot était sergent-major : les sergents étaient Lamy et Edmond Jean ; les caporaux, Corlieu, Luquet, Fournier et Nérat de Lesguisé. Parmi les musiciens étaient Buisset, mort colonel de dragons, Franck, mort lieutenant-colonel, Lecocq, ancien conseiller général de l'Aisne, etc.

(1) Hérelle, Alexis, se fit recevoir agrégé de grammaire et est mort professeur de cinquième au lycée de Troyes, le 9 mars 1876.

En 1842, la ville fit des sacrifices pour l'enseignement du collège. Des chaires furent dédoublées.

Lefebvre d'Hellencourt (1), professeur de mathématiques, quitta le Collège et fut remplacé par Albert Carbon, ancien élève de l'Ecole polytechnique, qui fut en même temps chargé de l'enseignement de la philosophie. Le principal Baget fut chargé du cours de physique et de chimie. Vérette professa la rhétorique et la seconde; Trébuchet (2), la 3^e; Donat de Saint-Coux, la 4^e; Hérelle (3), la 5^e; Blary, la 6^e; Giffey, la 7^e et la 8^e; Quatrevaux (4), le cours d'anglais.

Le mercredi soir, 21 juin 1843, Henri Mondeux, jeune berger de la Touraine, accompagné de Jacobi, est venu au Collège où il a donné une séance de calcul mental. Il a résolu en quelques minutes un certain nombre de problèmes rédigés d'avance et composés par les élèves (5).

Un douloureux événement marqua cette année et fut un coup fatal pour le Collège. Le mardi, 4 juillet, après une composition pour les prix, un élève, Alfred Mille, de la

(1) Il avait été professeur à Meaux en 1830, puis à Alger, à Mamers. Il est mort à Toulouse, le 23 mai 1873, âgé de 79 ans.

(2) Trébuchet, Prosper, ancien élève de l'Ecole normale, lauréat du Concours général en 1839 (1^{er} prix de vers latins), agrégé des lettres, professeur de rhétorique au lycée de Saint-Etienne, puis au lycée d'Angers. Mort dans sa famille, à Paris, le 2 mai 1853.

(3) Agrégé de grammaire, mort professeur de 5^e au lycée de Troyes, le 9 mars 1876.

(4) Agrégé d'anglais, professeur au lycée de Lyon.

(5) Voici un des problèmes composés par les élèves du cours de mathématiques :

Guichard, riche paysan normand, a prié son ami Mulot de lui vendre un certain nombre de pièces de vin pour 720 francs. Si, pour la même somme.

classe de seconde, se noya accidentellement à Brasles, pendant une promenade. C'était un excellent élève et un parent du principal. L'enterrement eut lieu le jeudi et le cercueil fut porté par six camarades (1). L'un d'eux adressa au cimetière quelques paroles d'adieu.

Le recteur de l'Académie d'Amiens, Martin, vint présider la distribution des prix pour tâcher de pallier le mauvais effet de ce malheur.

Quérenat Auguste fut reçu bachelier ès-lettres à Amiens (2).

Mulot avait vendu 6 pièces de moins, la pièce aurait coûté 5 francs de plus. Combien de pièces Mulot a-t-il vendues ? — Réponse : 32 pièces.

$$\begin{aligned} & \frac{720}{x} \\ & \frac{720}{x-6} - \frac{720}{x} = 5 \\ & 720x - 720x + 4320 = 5x^2 - 30x \\ & 5x^2 - 30x = 4320 \\ & x^2 - \frac{30x}{5} = \frac{4320}{5} \\ & x^2 - 6x = 864 \\ & x^2 - 6x + 9 = 864 + 9 \\ & x - 3 = \pm \sqrt{873} \\ & x = \pm \sqrt{873} + 3 = 29 + 3 = 32. \end{aligned}$$

(1) Balbien, Milhomme, Frank, Corlieu, Debarle, Leblanc.

(2) Étudia le Droit à Paris, entra dans la magistrature, fut Juge suppléant à Épernay (1852), à Melun (1854), Juge d'instruction à Sens (1857), à Corbeil (1861), Procureur impérial à Bar-sur-Aube (1862), à Nogent-sur-Seine (1864), Président du Tribunal d'Épernay (1868), Juge à Paris (1869), Vice-Président (1876), Conseiller à la Cour d'appel (1880); décédé le 14 février 1881.

A la rentrée des classes en 1843, il y eut quelques changements parmi les professeurs :

Philosophie et mathématiques	Carbon.
Rhétorique et seconde.....	Vérette.
Troisième.....	Levasseur.
Quatrième.....	Lebourg.
Cinquième.....	Blary (1).
Sixième.....	Dobremer(2).
Septième et huitième.....	Carette.
Français.....	} Boulanger. } Jacquot.
Anglais.....	

Le 1^{er} décembre 1843, Baget fut remplacé par LEROY, qui était directeur de l'école normale de Laon.

En 1844, Carbon (3) quitta le collège de Château-Thierry et fut nommé professeur à Abbeville, où il eut pour élève celui qui fut plus tard l'amiral Courbet.

Il fut remplacé par Alliot, ancien élève de l'école normale,

(1) Blary, Auguste-Joseph, Officier d'Académie, a été Professeur au Collège de 1842 à 1867. Il est mort à Aire, le 13 février 1890, âgé de 85 ans.

(2) Mort à Paris, 16 décembre 1881.

(3) Carbon, Albert, né à Compiègne en 1800, était fils d'un Procureur et de Constance Demoustier, sœur de l'auteur des *Lettres à Émilie sur la mythologie*, qui était son parrain. Il se disait parent de La Fontaine. Ancien élève de l'École polytechnique, il avait passé par les Eaux et Forêts, puis avait dirigé une imprimerie à Clermont. Il est entré ensuite dans l'enseignement. Il avait publié : 1^o *Théorie usuelle du système métrique* (1841); — 2^o *Leçons d'arithmétique* (1841); — 3^o *Lettres sur la rhétorique à mademoiselle Blanche de l'Aigle* (1826; *Napoléon à l'Hôtel des Invalides* (poésie, in-8°, Imp. Carbon, Clermont (Oise), 1840. Il est mort à Abbeville en 1851.

qui fut reçu le premier à l'agrégation en 1845 et fut envoyé à Pau, puis à Bourges.

Le 13 août 1847, Leroy fut remplacé par CHAPUIS, qui ne resta qu'un an au Collège.

La révolution de février 1848 eut un contre-coup au collège et lui fut préjudiciable. Le 4 avril 1848, les élèves avaient adressé au principal la lettre suivante :

Monsieur le Principal,

Les élèves du Collège de Château-Thierry n'ont point oublié les sentiments de patriotisme que vous leur inspirez tous les jours.

La France a besoin du concours de tous ses enfants ; quelque faibles que puissent être nos sacrifices, c'est un devoir pour nous de les lui offrir.

Le Conseil municipal alloue tous les ans une somme destinée à l'achat des prix de fin d'année.

Nous voudrions faire à la Patrie le sacrifice de cette somme.

Notre plus chère récompense, ce sera d'avoir concouru, selon nos forces, au bien-être général.

Nous vous prions donc, Monsieur le Principal, de faire parvenir notre demande auprès du Conseil municipal et de la communiquer au Commissaire du gouvernement.

Respect, Salut et Fraternité.

Vive la République (1) !

(Suivent les signatures de tous les élèves).

Après la révolution de février 1848, l'uniforme des collégiens fut modifié. L'habit, le chapeau ou la casquette furent remplacés par la tunique, avec ceinturon en cuir verni, et par le képi à ganse dorée. L'épaule de la tunique était garnie de petites chaînettes en cuivre doré, comme l'habit des élèves de l'école polytechnique, et quelques principaux firent garnir le pantalon de larges bandes rouges, au lieu du passe-poil réglementaire. Notre modeste habit avait fait son temps.

(1) *Le National*, 10 avril 1848.

Le 15 novembre 1848, VÉRETTE, qui était professeur au collège depuis 1835, et qui y avait gravi tous les échelons de l'enseignement en passant successivement par toutes les chaires, fut nommé principal, et il dirigea le collège jusqu'en 1864, époque où il fut nommé, par avancement, principal du collège de Laon. (1).

Vérette cumulait les fonctions de principal et de professeur de rhétorique et de seconde. Lorsqu'il fut nommé principal à Laon, il fut remplacé dans la chaire de rhétorique par Chabrier, licencié ès-lettres, qui quitta le collège en même temps que le principal Desdouet, dont il avait épousé la fille. Chabrier se fit recevoir agrégé des lettres, arriva à la chaire de rhétorique du lycée Louis-le-Grand, à Paris, et fut nommé chevalier de la Légion d'honneur le 31 décembre 1892.

DESDOUEY fut nommé principal le 12 septembre 1864 ; il y resta jusqu'au 24 août 1866 et fut retraité en 1877. Le Collège déclina.

Pendant l'invasion allemande, 1870-71, le Collège fut accaparé par l'ennemi pour en faire une ambulance. Il n'y avait plus d'internes. Principal et professeurs avaient disparu. Le Feyer, qui était professeur de cinquième et sixième, eut la fatigante et périlleuse mission de continuer l'administration du Collège dans une maison de la Grande-Rue vis-à-vis la rue Jean de La Fontaine, où les cours furent faits pour les externes.

Pendant ce temps, mourait à l'ambulance du Collège un jeune soldat français, blessé au Bourget. Les Allemands

(1) Vérette, Edouard, entra dans l'Université le 23 septembre 1833, et fut nommé régent de 7^e à Vervins, — en 1834, régent de 6^e et 5^e au même Collège. — En 1835, régent de 7^e et 6^e, à Château-Thierry ; de 5^e et 6^e, en 1837 ; de 4^e et 3^e, en 1838 ; de 2^e et Rhétorique en 1840 ; Principal de 1848 à 1864 ; nommé à Laon de 1864 à 1871 ; à Valenciennes de 1871 à 1873. officier d'Académie en 1848 ; Officier de l'Instruction publique en 1866.

s'étaient offerts pour porter le cercueil. Le maire De Gerbrois s'y opposa : ce furent des élèves du Collège qui remplirent ce douloureux et patriotique devoir, et au cimetière le maire terminait son allocution par ces nobles paroles, en présence de l'ennemi vainqueur : « Et vous, mes « chers enfants, apprenez par cet exemple comment il faut « se dévouer et mourir pour la patrie. »

Louise remplaça Desdouet en 1866 jusqu'en 1873, époque de sa nomination comme principal du Collège de Sedan, où il prit sa retraite (1). Louise était professeur de rhétorique à Valenciennes lorsqu'il fut nommé principal du Collège de Château-Thierry. Pendant son séjour à Valenciennes, il avait publié quelques travaux historiques et littéraires. Dès son arrivée à Château-Thierry, il caressa l'idée de faire donner au Collège le nom de Jean de La Fontaine, et il eut la satisfaction d'apprendre, avant de mourir, que son vœu avait été exaucé, par un décret du 21 octobre 1889.

VŒU D'UN ÉCOLIER

Monseigneur (2),

Tel Horace autrefois visité par Mécène,
Marquait d'un caillou blanc, comme un jour de bonheur,
Le jour où son cher protecteur,
L'ami du peuple-roi, honorait son domaine ;
Nous aussi jusqu'au fond du cœur,
Pénétrés de respect et de reconnaissance,
Nous bénirons le jour où, de Votre Excellence,
Nous recevrons le même honneur.

(1) Mort à Sedan le 4 août 1890. Chevalier de la Légion d'honneur.

(2) L'auteur suppose que le Ministre de l'Instruction publique vient visiter le Collège et il lui adresse sa supplique.

Il n'est don que de roi, dit un ancien adage,
Mais d'un ministre aussi les dons sont précieux.
Or il est certain vœu qu'un sentiment pieux
A vous adresser m'encourage,
Ce vœu, naturel en ces lieux,
Et que chacun de nous partage,
Pour le faire exaucer que n'ai-je l'avantage
De parler couramment le langage des dieux !

Vous voyez, Monseigneur, notre riant asile :
Ces arbres qui, l'été, s'emplissent de chansons
Dont l'écho vient de loin égayer nos leçons,
Cette tour, ces côteaux, cette onde au cours tranquille ;
Certes, on ne saurait trouver mieux
Pour charmer un amateur des loisirs studieux,
Qui sans fuir trop loin la ville,
Cherche l'ombre et le frais pour récréer ses yeux.
Nous n'avons qu'un voisin, c'est Jean de La Fontaine,
Qui peu bruyant de son vivant,
Oiseleur de l'idée, à l'allure incertaine,
S'en allait dans la vie en chantant, en rêvant, —
Et le long des sentiers, peu soucieux de gloire,
Semeur distrait, livrait au vent
Ces vers fins et naïfs, charme de la mémoire,
Dont le tour ingénu cache un art si savant.
Eh bien ! c'est ce voisin illustre,
— Honneur de notre ville et son plus beau fleuron, —
Que ce Collège, afin d'en rehausser son lustre,
Forme aujourd'hui le vœu d'obtenir pour patron !
Collège La Fontaine.
Que ce nom, grâce à vous, brille à notre fronton !
Nous verrons en ce don,
De votre bienveillance une marque certaine :
Et, ministre et poète unissant leurs deux noms, —
Au lieu d'un désormais, nous aurons *deux* patrons !

Th. LOUISE

Château-Thierry, 1870 (1).

(1) *Bulletin de l'Association amicale des Anciens Elèves du Collège de Château-Thierry*. 1880, p. 14.

MAUGEY succéda à Louise, de 1873 à 1879. Sous son principalat, des travaux considérables furent faits au Collège, sous le ministre Waddington, alors à la tête de l'Instruction publique. Coutelier, ancien élève du Collège, et alors premier adjoint au maire, prit la part la plus active à ces améliorations matérielles. La ville avait voté, en 1876, 70.000 francs pour les constructions : Coutelier, par des démarches actives auprès du ministre, obtint de l'État une subvention de 20.000 francs.

Le 17 septembre 1877 eut lieu, sans cérémonie, quoiqu'en dise l'inscription, la pose de la première pierre. L'inscription commémorative porte le nom du ministre, du maire, des adjoints, de l'architecte et des entrepreneurs.

*Gratum necnon perenne testimonium ut perhibeat
Civitas Castro Theodorensis
Illustrissimo W. Waddington, senatori,
Qui, nuper quum Gallicæ institutioni publicæ præfuit,
diligentissime curavit Gymnasio Isto,
et ex ære publico viginti mille libras decrevit
ad hanc ædem instaurandam augendamque :
Itidem municipali concilio reliquas impensas
eroganti
Hunc auspicalem novi pteromatis lapidem
Anno Dom. MDCCCLXXVII
17^a die septembris mensis
Solenniter inchoare jubent
F. de Gerbrois, Municipii Major ædilis, Eques
donis civilibus ac militaribus donatus ;
N. Coutelier, assessor ædilis, secundus à Majore
eques quoque donis civilibus ac militaribus donatus ;
A. Lefèvre, assessor ædilis, tertius à Majore ;
Præsentibus Morsaline, structore ;
Soloet patre
Filioque, operum conditoribus.*

Depuis longtemps quelques-uns des anciens élèves du Collège avaient eu l'idée de former une association amicale. Les événements désastreux de 1870-1871 arrêtaient ce projet, qui fut repris en 1874. Les statuts furent approuvés

par le Préfet de l'Aisne, de Crisenoy, le 17 décembre 1874.
L'Association avait pour but :

« De créer et d'entretenir un centre de relations amicales entre les anciens camarades ;

« De venir en aide aux anciens élèves, à leurs veuves ou à leurs enfants ;

« Enfin de concourir à la prospérité du Collège et au développement de l'instruction, notamment par la création de bourses ou fragments de bourses en faveur d'élèves particulièrement méritants et par des prix d'honneur, décernés chaque année au nom de l'Association. »

85 anciens élèves donnèrent immédiatement leur adhésion et Natalis Coutelier, avoué à Château-Thierry, fut élu Président. Coutelier était un homme de cœur, plein de dévouement pour la cause de l'enseignement et d'attachement pour son Collège. Sa conduite énergique pendant l'invasion allemande lui avait valu la croix de la Légion d'honneur.

Après la mort de Coutelier, décédé le 22 juillet 1883, Emile Lefebvre, ancien juge de paix, fut élu président en 1884. On trouva chez lui le même zèle, le même dévouement, la même activité que chez son prédécesseur. Lefebvre est mort le 26 octobre 1886, et eut pour successeur Jules Fitremann, ancien avoué à Paris, juge suppléant au Tribunal civil de la Seine, ancien membre du Conseil général de l'Aisne. Fitremann était lié d'amitié avec ses deux prédécesseurs, dont il partageait les idées et le dévouement pour le Collège, et il avait été le second à s'inscrire comme membre fondateur de l'Association. Il est mort le 14 juin 1892. A la réunion du 7 mai 1893, les suffrages se portèrent d'abord sur Plu, licencié en droit, ancien secrétaire de l'Association, qui n'accepta pas. Le D^r Corlieu, président d'honneur, membre fondateur, fut élu président effectif.

TOUZARD, licencié ès-lettres, succéda à Maugey, de 1879

à 1881. Un aussi court séjour n'est pas favorable pour un Collège, parents et élèves ayant à peine le temps de faire connaissance avec le principal.

ALIROT lui succéda en 1881. Il fit tous ses efforts pour remonter le Collège et le nombre des internes approcha de la cinquantaine. Dévoué à ses fonctions, parfaitement secondé par de bons professeurs, il espérait voir, sous son administration, le Collège retrouver sa prospérité d'autrefois. Des élèves, admirablement préparés, purent compléter avec succès leurs études mathématiques à Paris et entrer aux Ecoles normale et polytechnique. Mais il n'eut pas le bonheur de plaire à l'administration municipale, qui eut le tort de solliciter son changement. Il fut nommé avec avancement à Roanne (Loire) en 1886.

BOUCHENDHOMME, Théophile, licencié ès-lettres, principal du collège de Condé-sur-Escaut, succéda à Alirot. Des événements particuliers amenèrent son changement, et il fut nommé principal du collège de Saint-Flour (Cantal) le 27 décembre 1890. Il y est mort en 1892.

Le 21 octobre 1889, parut le décret ministériel, portant que le Collège de Château-Thierry prendrait désormais le nom de *Collège Jean de La Fontaine*. Le vœu du principal Louise était exaucé.

Au mois de juillet 1890, M. COMBE, principal du collège de Gray (Haute-Saône) fut nommé à Château-Thierry. Il fut immédiatement mis en congé sur sa demande.

Au mois d'août 1891, le Ministre nomma comme principal, en remplacement de Combe, M. SALESSE, licencié ès-lettres, ancien professeur de rhétorique à Oran, à Mauriac, à Tonnerre et à Meaux, où il a professé la seconde pendant sept ans avec le plus grand succès. Le choix fut excellent. M. Salesse est un homme de tact qui sut s'attirer les sympathies de tous, maîtres, élèves et parents. Il était secondé par un personnel dévoué et, sous son administration, la prospérité du Collège s'accrut tous les jours. L'enseignement classique et secondaire y est complet. Une école

enfantine a été annexée au Collège, qui comptait parmi ses professeurs un docteur ès-sciences et un agrégé de philosophie. Le nombre des élèves, tant internes qu'externes s'est augmenté, et des succès universitaires constants prouvent que la ville de Château-Thierry n'a pas à regretter les sacrifices qu'elle s'impose pour son Collège.

En 1894, le personnel du Collège était ainsi composé :

Principal.....	MM.	Salesse, licencié ès lettres.
Mathématiques.....		Noclercq.
Physique et chimie.....		Ollier, licencié ès sciences.
Philosophie et histoire..		Leblond, agrégé.
Rhétorique et 2 ^e		Caubit, licencié ès lettres.
3 ^e et 4 ^e		Hacquard.
5 ^e et 6 ^e		Hanus.
7 ^e et 8 ^e		Georgeot.
Enseigt secondaire moderne. .		Grosjean, sciences.
		Bourbier, lettres.
Langue allemande.....		Gaspard, licencié ès sciences.
— anglais.....		Prettre.]
Dessin.....		Nicq.
Enseignement primaire.		Dugué.

A la suite de déboires immérités, suscités par l'administration municipale, le principal Salesse demanda son changement en 1895, laissant le Collège dans un excellent état de prospérité. Le nombre des élèves était de 163, tant internes que demi-pensionnaires et externes. Il eut pour successeur M. CORNEILLE, licencié ès-sciences, principal du collège de Saint-Amand (Cher).

Un arrêté ministériel du mois d'août 1895 nomma, par avancement, M. Salesse, principal du collège communal de Verdun (1^{re} classe).

En 1893, les prix de la pension avaient augmenté, comme il suit :

PENSION	Collège.	Ville.	Total.
Classes inférieures.....Fr.	550	100	650
— supérieures.....	550	120	670
— primaires.....	550	60	610
Demi-pension.....	300	100	400
— primaire.....	300	60	360

II

BOURSES ET FRAGMENTS DE BOURSES — CONTENTIEUX

Le département accorda au Collège cinq demi-bourses, qui furent plus tard subdivisées en vingt quarts de bourse.

Des bourses dites cantonales sont accordées annuellement, — une par arrondissement à celui des lauréats du certificat d'études primaires qui, classé parmi les trois premiers aux épreuves du concours cantonal (2^e examen) obtient le premier rang à la suite d'un troisième concours, devant une commission siégeant à l'Hôtel de Ville du chef-lieu d'arrondissement. Le lauréat peut opter pour n'importe quel établissement universitaire (lycée ou collège) du département.

En dehors des quarts de bourses, il y a aussi des bourses, dites bourses de l'Etat, accordées à la suite d'un concours subi à Laon. Ces bourses sont de 600 francs.

CONTENTIEUX

Depuis le 7 prairial an XI (27 mai 1803), la ville est propriétaire des bâtiments du collège, du mobilier usuel et du mobilier scientifique.

Le Collège est entretenu par l'Etat, par la ville et par des legs et donations.

L'Etat accorde une subvention de	9000 (1)
Pour la classe enfantine	500
Pour la chaire d'anglais.....	950
Legs, donations	100
La ville donne en moyenne.....	6000
Rétribution collégiale	16000 (2)
Rétribution de l'école primaire annexée au collège, environ.....	500
	<hr/>
	33050 fr.

La ville perçoit en outre 1500 francs environ, soit 10 francs par élève pour frais de renouvellement du mobilier, chauffage et éclairage.

Une délibération du conseil municipal du 17 juin 1882 établit que les remises sur la rétribution collégiale due par chaque élève à la ville seront en proportion de la quotité allouée par l'Association (Lacaze, maire).

(1) Non compris les traitements complémentaires pour promotions de classes.

(2) Non compris les frais de réparation et entretien du mobilier.

PERSONNEL DU COLLÈGE DEPUIS SA FONDATION

Principaux

1803 Morel.	1864 Desdouet.
1808 Pihet.	1866 Louise.
1809 Henriet.	1873 Maugey.
1815 à 1830 (Collège supprimé).	1879 Touzard.
1830 Godard.	1881 Alirot.
1833 Denis.	1886 Bouchendhomme.
1838 Baget.	1890 Combe.
1843 Leroy.	1891 Salesse.
1848 Vérette.	1895 Corneille.

Philosophie

1839 Baget, principal.	1878 Maugey, principal.
1841 Lefebvre d'Hellencourt, math.	1880 Stordeur.
1842 Carbon, mathématiques.	1883 Hacquart.
1844 Leroy, principal.	1891 Leblond, agrégé.
1848 Vérette, principal.	1894 Clavière.
1853 Bécart, mathématiques.	

Sciences

1807 Legros.	1845 Alliot.
1808 Benazet.	1846 Toussaint.
1810 Coûret.	1847 Decharme.
1815 à 1830 Collège supprimé.	1847 Bécart.
1830 (pas de professeur spécial).	1873 Jolly.
1834 Mieroslowski.	1874 Maugey, principal.
1837 Forestier.	1878 Stordeur.
1839 Quequet.	1881 Vallée.
1840 Lefebvre d'Hellencourt.	1882 Noclercq.
1842 Carbon.	1895 Voluet.

Physique et Chimie

1877 Mauroy.	1887 Robert.
1880 Thierry.	1888 Lalaux.
1881 Cornaille.	1890 Bastit, D ^r ès-sciences.
1883 Vitout.	1873 Ollier.
1884 Deporte.	1894 Trouillet

Rhétorique et Seconde

1836 Macron, <i>Seconde. Pas de rhétorique.</i>	1874 Lefèvre (2).
1837 Godron.	1878 Dubois.
1840 Vérette.	1880 Godbout.
1864 Chabrier (1).	1882 Lesecq.
1867 Louise, principal.	1883 Leblond.
1873 Dautuille.	1891 Gaudissart.
1874 Heroguer.	1892 Caubit.

En 1810. — *Humanités*

1 ^{re} Année. — Balthazar.	En 1811.
2 ^e — Deniau.	1 ^{re} Année. — Henriot, principal,

Troisième et Quatrième (réunies).

1834 Lefèvre.	1838 Vérette.
1835 Macron. 3 ^e , 4 ^e , 5 ^e .	1840 Trébuchet.

En 1842. — *Classes séparées*

<i>Troisième</i>	<i>Quatrième</i>
1842 Trébuchet.	1842 Donat de Saint-Coux.
1847 Levasseur.	1843 Lebourg.
	1846 Paysart.

En 1848. — *Classes réunies*

1852 Blary.	1868 Hacquart.
-------------	----------------

(1) Actuellement, professeur de rhétorique au Lycée Louis-le-Grand.

(2) Actuellement agrégé professeur de seconde à Saint-Quentin.

Cinquième et sixième (réunies).

1807 Chabeuf.	1837 Vérette.
1830 Gagnard et Firmin.	1838 Hérelle.
1834 Macron.	

En 1842. — *Classes séparées*

<i>Cinquième</i>	<i>Sixième</i>
1842 Blary.	1842 Dobremer.
	1844 Bonnaire.
	1846 Blot.
	1847 Delarue.

En 1848. — *Classes réunies*

1849 Pitolet.	1866 Hacquart.
1850 Petit.	1868 Bournonville.
1851 Bonnet.	1869 Le Feyer.
1856 Leleu.	1870 Sergent.
1860 Housset.	1874 Hanus.

Septième et huitième

1830 Godard, principal.	1865 Hacquart.
1833 Fleury.	1866 Dessala.
1838 Hérelle.	1862 Dorville.
1839 Carton.	1868 Durand.
1840 Bréhon.	1869 Demoulin.
1842 Chapellière.	1874 André.
1843 Carette.	1875 Genvresse.
1844 Giffey.	1875 Baratte.
1846 Lavadoux.	1875 Damervale.
1854 Huguenet.	1876 Armand.
1854 Contrejean.	1877 Chépy.
1855 Deliancourt.	1878 Leblond.
1857 Housset.	1883 César.
1860 Vérette, principal.	1885 Georgeot.

LANGUES VIVANTES

<i>Anglais</i>	<i>Allemand</i>
1837 Cutts.	1872 Weber.
Scholefield.	1875 Rosé.
Thornton.	1877 Gettmann.
Blondin.	1878 Fervatte.
Lewis.	1878 Leblond.
Kenelly.	1887 Delmas.
Blary.	1890 Burghard.
Vérette.	1891 Roos.
	1892 Gaspard.

DESSIN

Delétain.	Nicq.
Lecart.	1894 Lepetit.
Jacquinet.	
